



Communiqué de presse du 12 octobre 2010

**Plus d'internes à former
Pas d'enseignants nommés pour les former :
les départements de médecine générale sont maltraités**

Malgré les décisions prises à l'**unanimité** par le Conseil National des Universités en avril et en juin 2010, le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** a décidé de ne pas nommer 6 des 22 candidats au poste de maître de conférences associé de médecine générale.

A Besançon, Limoges, Paris Ile de France Ouest, Paris V, Paris VII et pour le deuxième candidat à Rennes, les départements de médecine générale devront faire face aux nouvelles promotions avec un nombre croissant d'internes avec toujours moins de moyens.

La qualité de la formation est la préoccupation de chaque enseignant clinicien ambulatoire (ECA) maître de stage et de chaque département de médecine générale. La situation des départements de médecine générale en France est catastrophique, les effectifs des enseignants sont insuffisants, le ratio enseignants/enseignés est dramatique **avec des records historiques de 1/110 à Lille, 1/80 à Rennes**.

L'absence de nominations d'enseignants associés, de titulaires (seulement 7 sur les 39 reconnus aptes par la commission nationale d'intégration) et de chef de clinique en nombre suffisant est très mal vécue par les enseignants de médecine générale et n'encourage pas les étudiants à choisir cette discipline indispensable à notre système de soins.

Un très fort goût d'amertume et de lassitude s'exprime dans tous les départements de médecine générale. **Les enseignants de médecine générale sont épuisés. Ils attendent, au delà des paroles, des actes concrets indispensables à la mise en place réelle de la filière.**

Le SNEMG réclame :

- **La nomination de la totalité des 22 enseignants reconnus aptes à la fonction de maître de conférences associé par le Conseil National des Universités**
- **La nomination des 39 enseignants universitaires associés reconnus aptes à la titularisation par la Commission Nationale d'Intégration.**
- **Un plan de nomination par an et sur 5 ans de 50 enseignants titulaires, 50 enseignants associés et 50 chefs de clinique (loi HPST).**
- **La création d'un statut de praticien généraliste des universités entre le clinicat et le poste de maître de conférences des universités.**

Sans ces décisions, faute de relève en l'absence de projet professionnel en médecine générale à l'université, les territoires continueront à se dépeupler de leurs médecins généralistes.

Pour le bureau du SNEMG
Dr Sébastien Leruste, Président

Contact presse : Dr Sébastien Leruste - 06 13 37 30 86 - s.leruste@snemg.fr